

BULLETIN DE LIAISON

des membres de la

**Société d'Histoire
de Remiremont et de sa Région**

31 rue des Prêtres
88200 REMIREMONT

Site : <http://pagesperso-orange.fr/sh188/>



ROMARICI MONS



N° 73 – Août 2014

ISSN 2272-3048

Editorial

Préparée avec minutie et passion par Pierre Heili, la Journée d'études organisée à l'occasion du Tricentenaire de la princesse-abbesse Anne Charlotte de Lorraine a connu un beau succès marqué par la présence d'auditeurs venus de toute la Lorraine. Une réception en mairie clôturait cette magnifique journée prolongée jusqu'en septembre par deux expositions visibles au musée Charles de Bruyères et aux Archives municipales et l'édition d'un beau recueil reprenant les interventions des conférenciers.

Gérard Dupré a poursuivi ses recherches consacrées au maître verrier Gabriel Loire. Le 27 mai une conférence très documentée révélait toute l'œuvre accomplie dans les Vosges après les destructions qui avaient accompagné la Libération. Le 25 juin, avec la même passion notre dévoué vice-président emmenait en excursion un fort groupe de membres de l'association dans plusieurs églises du département (Xertigny, Girmont, Docelles...) où aidé parfois de guides locaux, il faisait découvrir une partie des chefs d'œuvres réalisés par le verrier de Chartres.

Le programme des rendez-vous du 2ème semestre inséré dans ce bulletin montre que la Société entend également s'associer par des conférences aux grandes commémorations de 1914 et de 1944.

D'autres thèmes seront également abordés, notamment à l'extérieur comme à Plombières et à la Bresse ou encore lors des Journées d'études Vosgiennes qui se dérouleront cette année à Charmes. Nous vous attendons nombreux à ces différentes manifestations.

JA Morizot



*La sortie « Découverte
des vitraux de Gabriel
Loire » - Eglise de
Deyvillers
(cl. Ph. Althoffer)*

Pierre Collet et le chapitre de Remiremont en 1755

Gilles Banderier

Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Alsace

Les historiographes romarimontains savent combien il est difficile de comprendre ce que furent les chapitres de dames nobles en général et celui de Remiremont en particulier : « Certains voient dans les chanoinesses des religieuses accomplies, entièrement dévouées au service de Dieu et de l'Église ; d'autres, ne retenant que les abus et les scandales, les considèrent comme des mondaines, voire des religieuses totalement dévoilées. Ces deux clichés méritent bien sûr d'être corrigés car ils sont excessifs ; leur existence démontre néanmoins combien la condition de chanoinesse séculière est difficile à cerner. Pourquoi ? Parce que les chapitres de dames nobles sont le fruit d'une lente évolution, celle d'anciens monastères bénédictins qui se sont progressivement sécularisés. À la fin du Moyen Âge, le processus est achevé : on ne parle plus de moniales mais de chanoinesses, plus de monastères mais de chapitres nobles »¹. Cette difficulté n'est pas récente : elle remonte en fait à l'Ancien Régime même. L'analyse du casuiste Jacques de Saintebeuve (1613-1677), qu'on a pu lire dans *Romarici Mons* n° 71 (février 2014, p. 3-5), en est représentative.

Une autre page remarquable se trouve dans les *Examen et résolutions des principales difficultés qui regardent l'office divin* de Pierre Collet (1693-1770), prêtre de la Congrégation de la Mission, publiés pour la première fois en 1755. L'office divin (qui ne se confond pas avec la messe, à laquelle Collet a consacré un autre traité) est composé des prières qu'un religieux *doit* réciter (*officium* = « devoir »). Composé d'une succession d'heures canoniales (matines, laudes, prime, tierce, sexte, none, vêpres, complies)², on le trouve publié dans le bréviaire. À qui l'obligation de réciter le bréviaire s'impose-t-elle ? Aux moines, aux ecclésiastiques, répond Pierre Collet, mais également à tous les titulaires d'un bénéfice ; d'où une autre question : les prébendes des chanoinesses sont-elles assimilables à des bénéfices et, dans l'affirmative, les chanoinesses (de Remiremont ou d'ailleurs) doivent-elles se régler sur la pratique des moines et s'astreindre à la récitation quotidienne du bréviaire, dans leur église ou leur « cellule » ? Voici l'opinion argumentée de Pierre Collet (édition de 1822, publiée à Paris et Lyon, chez Méquignon et Périsset, p. 80, 82-84, collationnée sur les éditions de 1755, 1756 et 1763³) :

« L'obligation des chanoinesses séculières forme une difficulté bien plus intéressante. On sait que ce sont des dames d'une haute naissance, qui, à l'exception de ce qui est interdit à leur

¹ Françoise Boquillon, « Les dames nobles des chapitres de Lorraine sous l'Ancien Régime », *Les Chapitres de dames nobles entre France et Empire*, éd. Michel Parisse et Pierre Heili, Paris, Messene, 1998, p. 89.

² Qui s'inspirent du psaume CXVIII, 62 (*Media nocte surgebam, ad confitendum tibi super judicia justificationis tuae*, « je me levais au milieu de la nuit pour vous louer sur les jugements de votre loi pleine de justice ») et 164 (*Septies in die laudem dixi tibi, super judicia justitiae tuae*, « je vous ai loué sept fois le jour, à cause des jugements de votre justice »).

³ L'orthographe ancienne a été modernisée.

sexe, font en matière d'office public tout ce qui est propre des chanoines ; et le font en plusieurs endroits avec cet air de dignité, que donne la vertu, quand elle est jointe à un beau nom. Il ne s'agit que de savoir si elles sont obligées de suppléer en particulier ce qu'elles ne peuvent dire en commun.

[...] Il y a toute apparence que les prébendes des chanoinesses sont de vrais bénéfices ; ainsi que le soutient le P. Thomassin⁴. N'est-il pas vrai en effet que celles qui en sont titulaires, les résignent, comme on fait les bénéfices ; qu'il est défendu d'en accumuler plusieurs, parce que la pluralité des bénéfices est défendue ; qu'elles font partie du patrimoine de l'Église ; et qu'au moins en général elles sont chargées de l'obligation de célébrer les divins offices ? Mais quand même on réserverait le nom de bénéfices proprement dits à ceux qui sont destinés aux clercs ; il est sûr, comme l'observait M. Hallier⁵ professeur de Sorbonne, et depuis évêque de Cavaillon, que ce sont au moins des quasi-bénéfices, et qu'il n'y a à leur sujet qu'une pure question de nom. Or sera-ce une question de nom, qui changera la nature des choses ?

Enfin, et cette raison, si elle n'est concluante pour tous les chapitres de cet institut, le sera au moins pour quelques-uns, et vraisemblablement pour le plus grand nombre : il est de principe que quand on succède aux avantages, on doit succéder aux charges. Or il est constant que les chanoinesses ont succédé, du moins en certains endroits, à des religieuses qui étaient obligées à l'office en public et en particulier. J'en suis sûr par rapport à l'illustre chapitre⁶ de Remiremont. J'ai vu en 1739 dans une maison de Bénédictins qui est sur le sommet d'une montagne voisine⁷, les statuts des dames qui précédaient celles d'aujourd'hui⁸. Elles étaient vraiment religieuses ; et dom Mabillon⁹, dont la vaste érudition fit tant d'honneur au royaume, a cru que cet état¹⁰ y avait subsisté jusqu'au commencement du seizième siècle¹¹. Je serais très porté à croire que la

⁴ Ancienne et nouvelle discipline de l'Église touchant les bénéfices et les bénéficiers, Paris, Jean de Nully, 1717, p. 241-242.

⁵ François Hallier (1585-1659), professeur de philosophie en Sorbonne ; évêque de Cavaillon de 1657 à sa mort.

⁶ au très noble et très illustre chapitre (*variante édition de 1755*).

⁷ Le Saint Mont [*note de Pierre Collet*].

⁸ Pierre Collet reviendra sur ce point dans sa refonte du célèbre cours de théologie d'Honoré Tournely (1658-1729) : « [...] quia eae canonissae ut plurimum successerunt veteribus Benedictinarum monasteriis. Idque de celebri abbatia [*note marginale : Remiremont*] Romarici montis constat, prout ipse anno 1739 propriis oculis vidi in codice manuscripto quem servant Benedictini qui vicinum montem incolunt » (*Institutiones theologicae quae e fusioribus suis, editis et ineditis, ad usum seminariorum*, Paris, veuve R. Mazieres et J.-B. Garnier, 1757, p. 686).

⁹ « Lettre de dom Jean Mabillon à un de ses amis touchant le premier institut de l'abbaye de Remiremont » (1687), *Œuvres*, éd. Daniel-Odon Hurel, Paris, Robert-Laffont, collection « Bouquins », 2007, p. 870-887 (en particulier p. 886). Voir dom Henri Leclercq, *Mabillon*, Paris, Letouzey et Ané, 1953, t. I, p. 472-479.

¹⁰ a prouvé dans une de ses lettres, que cet état (*variante éditions de 1755 et 1756*).

¹¹ Ces dames ont soutenu le contraire dans leur réponse au *Factum* de la dame Dorothee de Salm, abbesse de Remiremont. Voyez les Mémoires historiques d'Amelot de la Houssaie, page 23 et suiv. [*note de Pierre Collet, absente des éditions de 1755 et 1756, présente dans celle de 1763*].

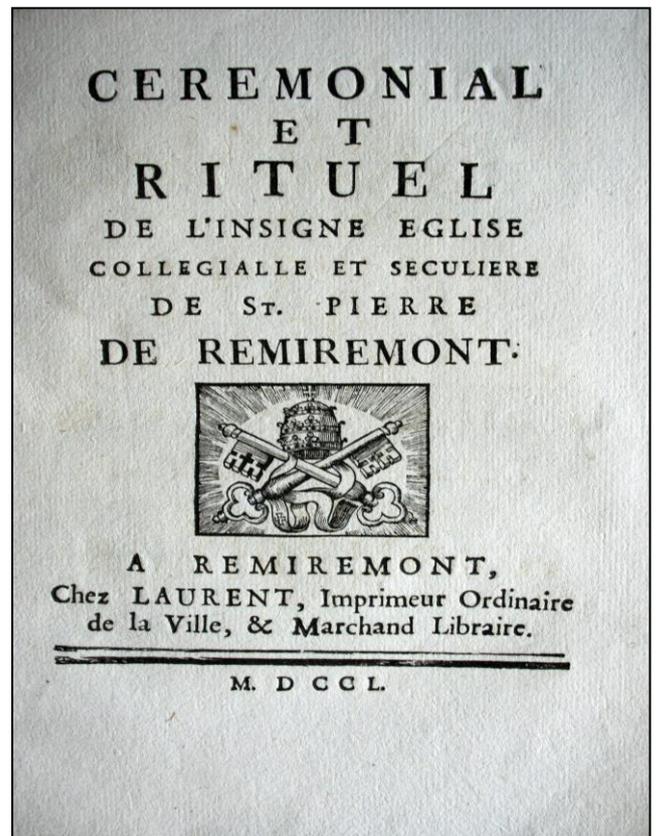
plupart des chanoinesses d'aujourd'hui ont été sécularisées de la même manière ; à moins que le contraire ne fût démontré par les titres des fondations. Disons donc qu'il n'y a point de danger à suivre un sentiment aussi raisonnable, et qu'il y en aurait beaucoup à s'en écarter. »

L'intérêt de ce texte, ignoré des bibliographies sur Remiremont, est triple.

D'abord, comme Jacques de Saintebeuve avant lui, Pierre Collet n'est pas un théologien « local », attaché d'une manière ou d'une autre au chapitre de Remiremont, et son raisonnement (comme du reste celui de Saintebeuve), appuyé sur de bonnes sources, ne fit pas nécessairement l'affaire de ces dames.

Ensuite, il pose une question précise : les chanoinesses étaient-elles obligées de réciter le bréviaire en privé ? M. Pierre Heili a bien voulu me faire savoir, et je l'en remercie, que le rituel en usage à Remiremont en 1750 montre que les chanoinesses suivaient au chœur les heures canoniales. Mais le faisaient-elles une fois rentrées dans leurs « cellules » ? Il est difficile de l'affirmer. Nous savons par des inventaires après décès que certaines possédaient des psautiers, bréviaires et autres livres de prières. Les utilisaient-elles vraiment ? Nous ne pouvons en décider positivement. Dans son *Traité du bonheur d'une chanoinesse qui remplit ses devoirs* (Nancy, F. Baltazard, 1736, p. 38-40), Charles François Tervenus insiste sur l'assiduité aux offices ecclésiastiques et le fait que les chanoinesses sont engagées à chanter les louanges de Dieu, mais ne dit mot de la récitation du bréviaire en privé. Face à ce silence qui pourrait passer pour une forme de laxisme, Pierre Collet souligne que la récitation du bréviaire en privé ne doit pas être au libre choix des chanoinesses. Il s'agit d'une obligation qui résulte de leur statut de moniales. Les rédacteurs des *Conférences théologiques du diocèse d'Angers* se rallieront aux vues de Pierre Collet et considéreront que la prière des chanoinesses doit être « tant publique que particulière », aussi bien, donc, dans leurs cellules qu'à l'église¹².

Enfin, outre la question d'organisation ecclésiale qui est traitée, la page de Pierre Collet constitue un témoignage direct : le prêtre s'est rendu à Remiremont en 1739. Que vint-il faire en Lorraine ? Il ne le dit pas, mais on peut formuler une hypothèse. Entre autres livres, Pierre Collet a publié à Nancy une précieuse biographie de saint Vincent de Paul¹³ et plusieurs



Le Rituel des chanoinesses de Remiremont
(Coll. privée)

¹² *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur les états, tenues pendant l'année 1760 et les suivantes*, Paris, Gueffier, 1782, t. II, p. 175-180.

¹³ *La Vie de saint Vincent de Paul, instituteur de la Congrégation de la Mission, et des Filles de la Charité*, Nancy, A. Leseure, 1748. André Dodin appréciait l'ouvrage (en deux beaux volumes in-quarto) de la

documents qu'il reproduit dans les annexes attestent de relations suivies avec l'univers monastique lorrain (il avait notamment interrogé dom Rémy Ceillier, prieur de Flavigny, au sujet du cardinal de Retz¹⁴). Sa présence à Remiremont n'est donc pas surprenante.

=====

Les Fleurot et Dumont du Val d'Ajol

Nous avons le plaisir de publier ci-après trois articles qui nous permettront d'évoquer la lignée célèbre des Fleurot et d'un autre moins connu Dumont du Valdajou, rebouteux renommés du Val d'Ajol, fort connus pour leurs dons longtemps transmis de génération en génération, pour soigner entorses, luxations et autres maux. Aux deux articles produits par Pierre Labrude, docteur en pharmacie, professeur à l'Université de Nancy, et Jacques Hotton, médecin anesthésiste au Centre hospitalier de Remiremont et membre de notre société, succédera une note de Pierre Heili montrant que la renommée de la famille Fleurot avait pénétré les cercles du Chapitre Saint Pierre de Remiremont, et par-delà ceux de la noblesse régionale voire même européenne.

Les « remèdes de Valdajou » : des médicaments mal connus inventés par les rebouteux du Val d'Ajol

Pierre Labrude

La commune vosgienne du Val d'Ajol est connue depuis des temps très anciens par ses rebouteux, en particulier les différents membres de la célèbre famille Fleurot, qui ont mis au point un médicament connu sous le nom de « graisse des Fleurot ». Les recherches sur ce produit montrent qu'un autre rebouteux, issu du même endroit, « Dumont de Valdajou » également célèbre mais sans doute moins que les Fleurot, est aussi à l'origine d'un

manière suivante : « Théologien comme Abelly, Pierre Collet, prêtre de la Mission [...] bénéficia des recherches historiques provoquées par la béatification et la canonisation de Vincent de Paul. Plus respectueux de ses sources, Collet les ordonna en forme de chronique. Son livre, dépourvu de toute grâce littéraire, est *la somme biographique de la canonisation*. Ses "abrégés" qui se multiplièrent à partir de 1762 servirent de base commune et quasi interchangeable de toutes les biographies populaires du XIX^e siècle. On compte 74 éditions de la *Vie* ou des *Abrégés*, trois au XVIII^e siècle, soixante-six au XIX^e siècle, cinq au XX^e siècle. Il fut également traduit en italien (1761, 1774, 1854, 1856), en espagnol (1786-1849), en anglais (1846). Pendant 112 ans (1748-1860), il tint lieu de gravure commune et sans couleur du grand homme de la charité » (*Saint Vincent de Paul et la charité*, Paris, Éditions du Seuil, collection « Maîtres spirituels », 1960, p. 179).

¹⁴ Les textes sont reproduits dans les « Notes sur le cardinal de Retz, au sujet de sa retraite lorraine », *XVII^e Siècle*, n° 258, janvier 2013, p. 149-156.

médicament, dont il est manifeste qu'il ne peut être identique à la graisse précitée. Par ailleurs, les formulaires de pharmacie font état d'au moins une autre formule, d'indication différente et dont le pharmacien que je suis peut légitimement s'étonner.

Il existe donc au moins trois formules différentes de médicaments issus des « Valdajou », terme qui désigne ces praticiens, ce qui n'est pas sans créer une certaine confusion. Ce qui est étonnant par ailleurs, c'est d'une part que ces médicaments n'ont jamais fait l'objet à ma connaissance d'une étude d'ensemble, même s'il existe diverses courtes notes spécifiques, et c'est d'autre part que les rebouteux n'ont en principe nul besoin de médicaments, compte tenu de leur activité très particulière. En effet, qu'est-ce qu'un rebouteux et que fait-il ?

L'activité des rebouteux

Le mot « rebouteux » ou « rebouteur » vient du verbe « ré-abouter », c'est-à-dire « remettre bout à bout, sens du verbe « abouter ». Son activité médicale – c'est de la médecine physique – est donc de remettre bout à bout des éléments anatomiques qui ne le sont plus parce qu'ils ont été déplacés, généralement à la suite d'un traumatisme. Il s'agit donc en premier lieu d'éléments de l'appareil ostéo-articulaire, c'est-à-dire du squelette et des articulations. Dans le premier cas, il s'agit des fractures avec déplacement, qui sont visibles en raison de la déformation du membre et qui nécessitent une réduction, c'est-à-dire une remise en place afin que l'os puisse se réparer en position anatomique ; dans le second cas, il s'agit des pathologies articulaires, qui sont de deux types, trois avec celle de la médecine populaire.

La première pathologie de l'articulation est l'entorse ; c'est l'atteinte plus ou moins importante d'un ou de plusieurs ligament(s) sans qu'il y ait déplacement des extrémités osseuses. Il n'y a donc aucun besoin de réduction et il convient seulement de laisser l'articulation au repos suffisamment longtemps pour que l'appareil ligamentaire se répare, sans qu'il soit nécessaire d'intervenir autrement que par une immobilisation, ce qu'on appelle « contention » en médecine. La « foulure », qui est un terme populaire et non un terme médical, désigne le premier degré de l'entorse, en d'autres termes une entorse bénigne, sachant qu'il y a trois degrés de gravité.

La seconde pathologie est la luxation, dans laquelle, en plus des lésions de l'appareil ligamentaire, le traumatisme a été tel que des extrémités osseuses ont été déplacées, ce qui nécessite donc d'abord une remise en place ou réduction, suivie comme précédemment d'une mise au repos de l'articulation, plus longue que dans l'entorse, avec immobilisation.

Dans un cas comme dans l'autre, les médicaments éventuellement prescrits et absorbés par le patient n'interviennent pas directement dans la réparation de l'os ou de l'articulation mais dans le traitement des « lésions » associées et qui sont la conséquence des dégâts ostéo-articulaires : inflammation avec ses signes habituels, et douleur qui en est un des signes. Ce qui est important, c'est le repos et l'immobilisation par des orthèses. Aussi l'usage de médicaments d'usage externe plus spécifiquement destinés aux lésions apparaît-il étonnant aux pharmacologues...

Mais le rebouteux, qui porte aussi d'autres noms : ossier, rhabilleur, bailleul, toucheur, renoueur, etc., variables selon les régions, a aussi d'autres activités. Une belle définition de son art est : celui qui, dans les campagnes, remet en place les nerfs froissés, les tendons « qui

sautent », dénoue les muscles, soigne les foulures et les articulations démisées, voire les fractures »¹⁵. On trouve aussi du « reboutement viscéral » et des activités moins scientifiques. Une chose est sûre : le reboutement nécessite une connaissance précise de l'anatomie.

Commençons notre étude des médicaments par les « Valdajou » les plus connus : la famille Fleurot.

La famille Fleurot et la « graisse des Fleurot »

La famille Fleurot étant très célèbre, nombre de publications lui ont été consacrées¹⁶ et je ne m'intéresserai ici qu'au remède qu'ils ont développé, la « graisse des Fleurot », sur laquelle des incertitudes demeurent car son origine et sa composition ne sont pas connues.

Autrefois en effet, nombre de préparations étaient réalisées par des particuliers et constituaient donc des remèdes secrets au sens de la réglementation, même sous l'Ancien Régime. Chaque graisse d'origine animale possède une ou des indications particulières ; des plantes, souvent nombreuses et sous des formes variées, y sont incorporées, et quelquefois en même temps des produits chimiques. Les publications se limitent par exemple à indiquer, à propos des membres de la famille : « et quand ils avaient remis en état la partie affligée, ils la frottaient avec un onguent qu'ils composaient eux-mêmes ». Le mot « onguent » désigne à l'origine des huiles aromatiques dont on se frottait les jointures, c'est-à-dire les articulations, et autrefois des compositions de graisses, d'huiles, de cires et de poudres de consistance proche de celle des graisses et d'usage externe¹⁷. L'emploi du mot « graisse » pour le produit Fleurot s'accorde avec cette définition, mais cela n'en indique pas la composition.

C'est dans un recueil pharmaceutique sans doute constitué à Nancy au XVIII^e siècle et dont une publication a été faite au début du XIX^e, que j'ai trouvé une formule répondant à cette dénomination. Il s'agit du *Recueil de recettes et secrets expérimentés par la France Hyldegarde Nitzeler...*¹⁸, vraisemblablement élaboré à l'occasion de ses fonctions de « pharmacienne » de

¹⁵ <http://www.rebouteux.org/rebouteux.htm>

¹⁶ Levêque L., "Une famille de rebouteux lorrains - Les Fleurot du Val-d'Ajol", *Le Pays lorrain*, 1909, 2^e année, n° 2, p. 65-78.

Fleurot G., "Une famille ajolaise les Fleurot illustres guérisseurs ostéologues. Extraits des archives du moment", Imprimerie Charles André, sans lieu, 1968, 15 p. Disponible en ligne.

Heili P., "Fleurot (famille), rebouteux", dans : *Les Vosgiens célèbres Dictionnaire biographique illustré*, sous la direction de A. Ronsin, Gérard Louis, Vagney, 1990, p. 143.

Géant C., "Les Fleurot du Val d'Ajol : une famille de rebouteurs", *Généalogie lorraine*, Nancy, 2006, n° 142, p. 2-17.

¹⁷ Bourrinet P., dans : *Dictionnaire d'histoire de la pharmacie*, Pharmathèmes, Paris, 2^e édition, 2007, p. 335.

¹⁸ Nitzeler H., "Beaume de Valdajol", dans : *Recueil de recettes et secrets expérimentés par la Soeur...*, Pont-à-Mousson, an IX, p. 3-4. Manuscrit, bibliothèque interuniversitaire de pharmacie-odontologie, Université de Lorraine, Nancy.

l'hôpital militaire de Nancy. La formule s'intitule « beaume du Valdajol » et mérite d'être intégralement transcrite.

Prenez une livre d'huile d'olive, de la meilleure, une demie livre de poix raisinne (résine), une demi livre de poix blanche, un quarteron de cire jaune ; il faudra faire fondre le tout ensemble, et prendre une poignée de sauge, et de rhut (rue), un quart de poignée et d'absinthe que vous jetterez dedans, rien que les feuilles, et mettez le tout dans une grande terrine neuve vernissée , après quoi vous la mettez sur un feu de charbon que vous ferez bouillir doucement pendant un quart d'heure, et vous le remuerez toujours, vous l'ôtez du feu un moment avant de le tirer, vous y mettez une once d'esprit de thérébentine, vous passerez tout dans un linge clair, et vous mettez le beaume dans un pot qui se garde cinquante ans ; il est excellent pour les maux de rhens, en se frottant pendant quelques jours, pour les rhumatismes en se frottant la partie malade, pour la galle, infaillible, et pour quantités d'autres incommodités, il soulage et appaise la douleur de la goutte, pour toutes meurtrissures, douleurs et contusions : il faut froter la partie malade avec une serviette chaude, et oindre du dit beaume, mettre sur une feuille de papier brouillard, on s'en sert aussi pour la toux et l'asthme, il est admirable pour les douleurs d'oreilles et surdité , en mettant dans l'oreille une petite tente bien ointe du d^t beaume, on peut aussi s'en froter l'oreille, pour ceux qui sont sujets à la gravelle, ardeur d'urines, viscosités et douleurs de vessie, on s'en frotte sur le bas ventre, après l'avoir frotté avec un linge bien chaud, ensuite on met un papier brouillard France, pour toutes sortes de blessures de fer, pourvu que les os ne soient point offensés, il faut bien réunir l'ouverture de la blessure, mettre du dit beaume sur un linge, l'appliquer sur la partie et la comprimer par une ligature, de sorte que la plaie ne s'ouvre pas ; pour nerfs affoiblis et retirés ; on frotte la partie d'un linge chaud, en appliquant dessus du dit beaume et un papier brouillard ; il faut remarquer qu'il faut toujours se servir de le (sic) beaume froid et rechanger l'appareil de vingt quatre heures en vingt quatre heures.

Ce texte a l'avantage de nous faire connaître la composition, la préparation ainsi que les conditions d'emploi et les indications de ce remède. Il contient de l'huile d'olive, deux sortes de poix, de la cire jaune en tant qu'excipients, et de la sauge (ici vulnéaire, anti-inflammatoire et tonique), de la rue (autrefois aux multiples vertus, ici révulsive), de l'absinthe (ici sans doute comme stimulant) et de l'« esprit de thérébentine », c'est-à-dire ce que l'on obtient par distillation de l'oléorésine jaune ou brune issue de certains résineux, l'épicéa dans les Vosges, et qu'on nomme aujourd'hui « essence de thérébentine » (ici comme antiseptique et révulsif). Ce baume répond bien à la définition d'un onguent envisagée ci-dessus.

Il est considéré comme excellent dans les maux de rein, les rhumatismes, la galle, les douleurs de la goutte, les meurtrissures, douleurs et contusions, la toux et l'asthme, les douleurs d'oreille et la surdité, la gravelle (calculs vésicaux, la « maladie de la pierre ») et les maladies de la vessie, et même les blessures à condition que « les os ne soient pas offensés »...

La manière de l'utiliser, variable selon les pathologies, est également précisée : frictions directe ou avec une serviette chaude enduite de baume suivies d'une couverture par du papier brouillard¹⁹, ou sous forme d'une tente²⁰ bien imbibée dans l'oreille, etc.

¹⁹ Papier non collé et poreux susceptible d'absorber l'excédent d'un produit.

Cette formule a été reprise par Cadet de Gassicourt²¹ en 1810²² avec exactement les mêmes constituants, un mode opératoire plus simplement décrit et une seule indication : les luxations. Ultérieurement, un membre de la famille, Amé Fleurot, qui avait été médecin au Val d'Ajol, a remanié la préparation, qui a reçu le nom de « Baume Fleurot » en pharmacie et était au début du XX^e siècle la propriété de M. Hückel, pharmacien à Hérocourt en Haute-Saône²³. Elle devait l'être depuis beaucoup plus longtemps car j'ai trouvé une publicité parue en 1886 à Cette²⁴ (Sète de nos jours) (figure 1) où le baume se trouve à la pharmacie Fenouillet de cette ville, ainsi que dans des officines à Montpellier et Béziers. Le médicament est réputé « souverain contre les rhumatismes, sciaticques, paralysies, maux de reins, vieilles entorses, foulures, engorgements chroniques, empâtements articulaires, et suites de fractures et luxations depuis un temps immémorial par les célèbres praticiens du Val d'Ajol (...) ». Cette véritable panacée a vraisemblablement disparu depuis longtemps maintenant de notre pharmacopée.



*Encart publicitaire du baume Fleurot,
Ici Plombières Saison 1885 (coll. privée)*

²⁰ Petit rouleau de charpie un peu dur, cylindrique ou pyramidal, tenu par des fils en vue de son maintien en place et de son retrait, autrefois très employé sur les plaies et les ulcères. Il s'en faisait aussi en éponge et en racine (gentiane par exemple).

²¹ Charles-Louis Cadet de Gassicourt (1769-1821), entre autres premier pharmacien de l'Empereur et membre de l'Académie royale de médecine, auteur d'un *Formulaire magistral*.

²² *Bulletin de pharmacie*, 1810, vol. 2, p. 432.

²³ Levêque L., "Une famille de rebouteurs lorrains - Les Fleurot du Val d'Ajol", *Le Pays lorrain...*, op. cit., réf. 2, p. 69.

²⁴ "Baume Fleurot", publicité, *Journal de Cette*, quotidien, 4 décembre 1886, p. 4.

Le cataplasme de Valdajou

Un cataplasme n'est pas un onguent et par conséquent ce cataplasme ne peut pas correspondre à l'onguent précédent. Issu du mot grec qui signifie « enduit », c'est une préparation pharmaceutique à consistance de bouillie épaisse, destinée à être appliquée, chaude le plus souvent, sur diverses parties du corps. La forme la plus élémentaire est le cataplasme simple..., constitué seulement d'un mélange d'eau chaude et de farine de lin, qui se place entre deux linges et qui est émoullit, c'est-à-dire qu'il amollit, détend et relâche les tissus enflammés. Des substances actives peuvent lui être ajoutées et, selon la température d'application, les préparations ainsi obtenues et appliquées acquièrent d'autres indications : rubéfiantes, résolutives, calmantes, etc.²⁵. Les cataplasmes figurent encore aujourd'hui en nombre dans les ouvrages de médecine populaire, et sont généralement à base de plantes.

Il apparaît que le créateur du « cataplasme de Valdajou » serait Jacques Dumont de Valdajou, encore nommé « dit de Valdajou », dont les relations avec la famille Fleurot ne sont pas établies, mais dont les réussites dans son art lui ont valu d'être nommé en 1776 « chirurgien renoueur de Monsieur, frère du Roi », puis « chirurgien renoueur des camps et armées du Roi » et « démonstrateur en la ville de Paris ». Une importante série de publications lui a été consacrée par Delaunay en 1912, dont je ne cite ici que celle qui nous intéresse²⁶. En son domicile parisien, il soigna d'illustres personnages et il vendait plusieurs produits dont un « onguent merveilleux, à 12 l(ivres) la livre, pour les contusions et les douleurs articulaires »²⁷. Cet onguent ne pourrait-il pas être le baume Fleurot ? Mort en l'an VI, il possédait un bel ex-libris héraldique avec une devise en latin²⁸. On connaît de Dumont une estampe due à Pierre Chenu d'après le peintre Eustache Le Sueur, provenant du cabinet de gravures constitué par Louis-Philippe et qui fait l'objet d'un document disponible en ligne²⁹.

Dumont de Valdajou préconisait « à l'occasion » ce cataplasme, dans lequel entre de l'urine humaine, pour le « traitement des entorses et foulures ». La formule exacte n'en est pas connue avec précision mais Dumont a pu s'inspirer de formules antérieures, et Delaunay cite *Le Manuel des Dames de Charité ou formules de médicamens faciles à préparer...* dans son édition de 1758³⁰. Cet ouvrage d'usage aisé a rencontré un grand succès et connu nombre

²⁵ Bourrinet P., *Dictionnaire d'histoire de la pharmacie, op. cit.*, p. 95.

²⁶ Delaunay P., "L'école militaire de chirurgie renoueuse et la dynastie médicale des Valdajou", *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, 1912, n° 11, p. 204-262.

¹² Julien P., "Cataplasme de Valdajou et onguent de Valdajou", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1986, n° 271, p. 285-286.

²⁸ Meyer-Noiriel G., "Le cataplasme de Valdajou : une spécialité vosgienne ?", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1982, n° 253, p. 97-98.

²⁹ <http://www.banqueimages.crcv.fr/>

³⁰ *Manuel des Dames de Charité...*, Debure l'aîné, Paris, 5^e édition, 1758, p. 281. Au sujet de cet ouvrage et de ses éditions, on pourra consulter : Lafont O., *Des médicaments pour les pauvres - Ouvrages charitables et santé publique aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Pharmathèmes, Paris, 2010, p. 187-194.

d'éditions. La préparation est simple : « On peut se servir de l'urine chaude d'une personne saine dans un verre de laquelle on fait fondre du suif de chandelle en formant du tout un liniment clair dont on frotte chaudement la partie malade, l'enveloppant d'un linge ». Le mot liniment vient du latin qui signifie « oindre doucement » ; c'est une préparation liquide destinée à frictionner la peau³¹. Précisons ici que l'urine humaine est utilisée en médecine depuis des siècles et avec diverses indications.

L'usage le plus illustre de cette préparation, mais dans une formulation un peu plus compliquée, vient de la comtesse de Ségur dans son ouvrage *Pauvre Blaise*, signalé tant par Delaunay que par Mme Lanchy³². Blaise s'étant fait une entorse, semble-t-il bénigne puisque le médecin avait prescrit un cataplasme et pensait qu'il serait rétabli en huit jours, sa mère voulant qu'il soit guéri plus rapidement, le remplaça par un « cataplasme Valdajou » qui, cependant, ne se révéla pas très efficace. Il s'agit d'un mélange de son et d'urine, chauffé jusqu'à consistance de cataplasme, et dans lequel on fait fondre de la chandelle qui apporte l'excipient gras.

L'onguent anthelminthique de Valdajou

Il existe enfin un « onguent anthelminthique de Valdajou », destiné au traitement de l'infestation intestinale par des vers, les helminthes. L'origine de ce remède est inconnue, mais, compte tenu de son nom, on peut conjecturer qu'il a pour auteurs nos célèbres rebouteux du Val d'Ajol. Il faut cependant s'étonner de son existence. En effet, les médicaments vermifuges sont généralement d'usage interne, voie par laquelle ils sont évidemment plus actifs qu'en usage topique. Par ailleurs, une telle formule signifie que les Valdajou sont passés, à une époque inconnue, du « reboutage » à la médecine interne, même s'ils préconisent des médicaments d'usage externe, sans doute moins toxiques...

Quoi qu'il en soit, cet onguent se trouve dans plusieurs pharmacopées. La *Pharmacopée universelle* de Jourdan en 1840³³ en propose deux formules, l'une que son auteur trouve à Bruxelles en 1817 et qui comporte, dans de la cire jaune et du beurre frais, trois principes actifs : fécule d'absinthe, fécule de tanaïsie et teinture thérébentinée d'*asa foetida* (ase). Ces deux derniers produits sont des anthelminthiques bien connus, et la poudre de tanaïsie a été très employée comme vermifuge en médecine populaire, sous le nom d'« herbe aux vers ». La seconde formule, trouvée en France en 1833, n'en diffère que par le mode opératoire. Ces deux formules pouvaient même, à la rigueur, être réalisées à la maison à une époque où les plantes médicinales locales étaient très bien connues³⁴.

³¹ Bourrinet P., *Dictionnaire d'histoire de la pharmacie*, op. cit., p. 281.

³² Lanchy F., "La Comtesse de Ségur et la santé des enfants", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1981, n° 250, p. 179-185.

³³ Jourdan A.J.L., *Pharmacopée universelle ou Conspectus des pharmacopées...*, Baillièrre, Paris, 1840, 2^e édition, p. 319.

³⁴ Busser C. et Busser E., *Les Plantes des Vosges - Médecine et traditions populaires*, La Nuée bleue, Strasbourg, 2005, 347 p.

Le célèbre ouvrage pharmaceutique, *L'Officine ou Répertoire général de pharmacie pratique*, de François Dorvault, cite également cet onguent, mais seulement de manière très succincte³⁵, en précisant que l'ase est « caractéristique » du remède Valdajou », qui présente quelques similitudes avec l'onguent ou baume de Valdajou.

Conclusion

S'il est clair qu'il existe trois médicaments auxquels est rattaché le nom du Val d'Ajol, classiquement déformé en Valdajou, voire en Valdajot, il apparaît très difficile d'indiquer, même approximativement, qui en a été l'auteur ou les auteurs, et d'avancer une époque. Sans doute ont-ils été élaborés peu à peu au fil des années et des résultats observés.

Si la prescription de médicaments en médecine populaire est classique, leur préconisation par les rebouteux l'est moins car ils s'adressent, comme déjà indiqué, au système ostéo-articulaire pour lequel, après avoir remis en place et immobilisé, il suffit d'attendre que la nature ait opéré, les médicaments n'étant utiles que pour les effets latéraux des traumatismes, qu'à l'époque on ne sait pas traiter ou pas très efficacement, et dont on ne se préoccupe pas réellement... Plus étonnant encore est l'onguent anthelminthique. On se trouve vraiment là dans l'exercice illicite de la médecine et de la pharmacie !

Toutefois ces médicaments n'ont pas échappé à l'attention du *Collège royal de médecine* de Nancy ainsi qu'en atteste un courrier conservé au musée de la Faculté de médecine, émanant de la *Commission royale de médecine* et adressé au *Collège royal* en 1774, dans lequel il est fait mention de l'« inspection des eaux minérales et les remèdes de Valdajou »³⁶. Ce document isolé ne donnant aucun détail sur l'affaire qui le motive, il est donc impossible de savoir pourquoi et où une inspection a été effectuée et comment les « remèdes de Valdajou » ont été perçus par les inspecteurs du *Collège*. Le signataire de la lettre est Joseph Raulin, médecin ordinaire de Louis XV, censeur royal et inspecteur des eaux minérales du royaume. Il est membre du *Collège de médecine* de Nancy depuis 1771 et ceci explique la modération du ton de sa lettre et son désir de trouver une solution au problème qui oppose les deux institutions.

Quoi qu'il en soit, les Valdajou sont entrés dans l'Histoire de la médecine, et pour certains d'entre eux par la grande porte à la Cour de France. Les soins qu'ils ont prodigués aux humbles et aux grands leur ont conféré jusqu'à nos jours une renommée quasiment universelle, à laquelle ont concouru les médicaments qu'ils ont inventés. C'est une belle réussite et un honneur pour la commune vosgienne du Val d'Ajol.

³⁵ Dorvault F., *L'Officine*, Vigot, Paris, 16^e édition, 1923, p. 997 (onguent vermifuge). J'ai volontairement choisi une édition relativement récente.

³⁶ Archives du Collège royal de médecine de Nancy, musée de la Faculté de médecine, Vandoeuvre-les-Nancy, carton 145, document 8397.

La méthode Fleurot pour endormir les malades ou un « vosgien célèbre » dans l'histoire de l'anesthésie

Dr Jacques Hotton

L'histoire de la médecine compte parmi ses figures illustres un vosgien, le professeur Joseph Malgaigne, né à Charmes en 1806³⁷. Outre ses nombreuses contributions à divers sujets de médecine opératoire, Malgaigne s'impliqua précocement dans le développement de l'anesthésie chirurgicale et pris activement part à la controverse qui entoura les débuts de la méthode dans les années 1850.

Mais dans cette « grande aventure » de l'anesthésie, une anecdote savoureuse nous permet de mettre à l'honneur un autre vosgien, et de revenir sur un article publié récemment dans ce bulletin³⁸.

L'évènement nous ramène bien avant Malgaigne, au début des années 1800, dans la commune du Val d'Ajol, où les membres de la famille Fleurot avaient acquis, au delà de la région, une grande renommée grâce à leur activité de chiropracteurs.

En 1863, dans l'un des tout premiers traités français sur l'anesthésie³⁹, le Professeur Lallemand rapporte le témoignage du baron Percy relatif aux talents d'un célèbre « Oncle Val d'Ajol », que nous avons plaisir à vous livrer ici.

« Dans les Vosges, des rebouteux, les Fleurot, dits Valdajol, emploient le vin chaud jusqu'à ce que le sommeil et l'ivresse amènent la résolution musculaire favorable à la réduction des luxations.

Un curé s'était luxé le bras en tombant de cheval. Les chirurgiens les plus renommés du pays furent appelés et firent de longs et vains efforts pour opérer la réduction ... Je fus invité à mon tour ... à voir le malade ; il y avait huit jours que l'accident était arrivé ... Le bras était d'une sensibilité telle qu'on ne pouvait le toucher sans arracher des cris perçants à cet ecclésiastique qui était fort robuste et pouvait avoir l'âge de 60 à 65 ans. On m'avertit qu'on avait demandé l'Oncle Valdajol ; c'est ainsi qu'on appelait celui des propriétaires du riche vallon de ce nom, en qui on avait le plus confiance pour la curation des membres luxés...

Après avoir reconnu l'existence et la nature de la luxation ... qu'il jugea ne pouvoir être réduite par les moyens ordinaires, ... trop irritée par les tiraillements qui avaient été précédemment exercés, il fit chauffer environ une demi bouteille de vin rouge qu'il donna à boire au curé, lequel n'était nullement accoutumé à cette sorte d'excès ! ... au bout de trois quart d'heures, répéta la dose à laquelle il ajouta un peu de sucre.

Alors le patient commença à chanceler sur ses jambes ; il demanda à s'asseoir et bientôt tomba dans l'état de somnolence ou l'attendait notre renoueur. Celui-ci, profitant du moment. Me fit signe d'assujettir le tronc et de fixer l'épaule, se saisit en même temps du bras, et à mon grand étonnement, fit la réduction du premier coup et presque sans causer de douleur. »

³⁷ Les Vosgiens célèbres, Gérard Louis Ed. , 1990.

³⁸ Bulletin Romarici Mons, n°69, août 2013, p. 12.

³⁹ Lallemand L., Perrin M., Traité d'anesthésie chirurgicale, Chamerot, Paris, 1863.

Bien entendu, dans la réussite de l'intervention, le mérite revient pour une grande part aux propriétés anesthésiantes de l'alcool, « médication » d'usage courant à cette époque, avant la découverte en 1846 des propriétés hypnotiques de l'éther puis du chloroforme.

Cependant, la mention, comme référence scientifique, de cet épisode dans le précieux traité de Lallemand nous permet de conforter dans la liste des vosgiens célèbres le nom des Fleurot à la rubrique des « personnalités populaires », à défaut d'oser les qualifier réellement de « médicales ».

Quand Anne-Charlotte de Lorraine se souvenait des hommes du Val d'Ajol

Pierre Heili

S'il fallait encore une preuve de la célébrité acquise par les Fleurot dès le XVIIIème siècle, elle nous serait donnée dans la correspondance qu'Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont et de Mons, entretenait avec son amie Gabrielle de Bouzey⁴⁰. Gabrielle de Bouzey était une amie d'enfance de la princesse abbesse qu'elle avait suivie en 1745 lors de son départ pour Vienne. Lorsqu'Anne-Charlotte fut désignée par sa belle-sœur l'impératrice Marie-Thérèse pour la représenter à la tête de l'abbaye de Mons en 1754, elle eut la grande satisfaction d'y retrouver son frère Charles-Alexandre de Lorraine devenu gouverneur des Pays Bas autrichiens. Le frère et la sœur sont inséparables et lorsqu'en 1768 Charles Alexandre commence à souffrir d'un mal de jambe que les médecins officiels n'arrivent pas à soigner, on fait appel à un empirique de Louvain⁴¹ qui le guérit en trois coups de cuillères à pot. C'est alors qu'Anne-Charlotte, qui n'a rien oublié de sa Lorraine natale, se souvient des Fleurot du Val d'Ajol dont elle a tant entendu parler dans sa jeunesse et qu'elle compare avantageusement avec le guérisseur belge qui a si bien soulagé son frère. Voici quelques extraits de ces lettres inédites, récemment découvertes, évoquant les Fleurot :

Lettre n° 61, écrite de Tervuren pour Vienne le 30 juillet 1768 :

"...Le frère, ennuyé de souffrir, vient de se mettre entre les mains d'un homme de Louvain qui sait un peu de chirurgie et qui a un secret qui fait des prodiges pour les maux de jambes et nous le voyons, car depuis trois jours qu'il traite le frère, il est considérablement mieux et en vérité, j'ai de l'espérance qu'il le guérira. Vous voyez bien, chère doyenne, que j'ai été bien inquiète

⁴⁰ Correspondance inédite de 183 lettres écrites de 1761 à 1773 conservée aux ADMM 96 J 28

⁴¹ Cet empirique se nommait Jean Vogels, Il réussit si bien à guérir le prince qu'il en devint chirurgien attitré de 1769 à 1780.

quand il m'a dit son projet, mais Cambon et Crampagna⁴² qui m'ont encore témoigné en cette occasion combien ils étaient honnêtes gens m'ont assuré qu'il n'y avait rien à craindre quand même il fermerait la plaie parce que l'écoulement des humeurs se ferait par les cautères qu'il conservera toujours, l'homme lui ayant aussi dit qu'ils étaient nécessaires. Il ressemble en tout à nos gens du Valdajot. Il a eu ce secret d'un chirurgien-major français, dans le temps où la guerre était dans ce pays-ci. Il logeait chez lui, il y est mort et en mourant il lui a donné son secret à condition qu'il ne le donnerait à personne. Les gens de Louvain lui ont promis une pension s'il le guérissait et si il ne le guérit pas, qu'ils le jetteront dans le canal. »

Et une quinzaine de jours plus tard dans sa lettre n° 62 du 13 août 1768 de Tervuren Vienne, Anne-Charlotte poursuit :

« Madame la duchesse d'Elbeuf [arrive] et le frère viendra la voir mais après que sa jambe sera parfaitement guérie. Jugez de ma joie car cela sera dans peu de jours et sans aucun risque, vu les cautères. En vérité, c'est un prodige que cet homme de Louvain et les personnes dont il a guéri les jambes, qui étaient encore en plus mauvais état que celle du frère, viennent par procession pour lui faire voir comme ils se portent bien. Aussi dans le pays on appelle cet homme « le dieu des jambes ». Il me fait extrêmement ressouvenir par sa figure et ses façons de nos gens du Valdajot. Dieu sait tout ce que Vanshuiten⁴³ en va dire mais ce qui est de certain c'est que nous nous en moquons, le frère étant au moment de sa guérison, et que l'on ne peut pas aller contre l'évidence ».

=====

Gilbert ZAUG

Il vient de nous quitter le 21 juin dernier, à l'âge de 87 ans, après une vie des plus remplies. Figure marquante de la vie romarimontaine, il fut connu pour ses engagements politiques et artistiques, comme conseiller municipal, adjoint au maire et maire de Remiremont et aussi comme fondateur de l'école de musique et du club des mandolines. Nous n'oublierons pas qu'il fut également membre de notre Société d'Histoire de Remiremont et de sa Région.

Aux siens, nous présentons nos plus sincères condoléances.



⁴² Joseph de Cambon, chirurgien de Charles-Alexandre, et Guillaume de Crampagna, médecin de Charles-Alexandre.

⁴³ Gérard Van Swieten, médecin personnel de l'impératrice Marie-Thérèse. On comprend qu'un médecin de la cour puisse être jaloux d'un empirique de province

Les rendez-vous de la Société d'Histoire de Remiremont et de sa Région

Nos réunions sont libres et gratuites.

N'hésitez pas à y inviter vos amis ; songez aussi à les faire adhérer.

Permanences du lundi matin : de 9h00 à 11h00

au local de la Société, 31, rue des Prêtres à Remiremont.

Samedi 6 et dimanche 7 septembre 2014, « Salon du Livre Vosges-Lorraine et provinces voisines », avec présentation des Actes des Journées d'Etudes Vosgiennes de La Bresse,
à la Maison des loisirs et de la culture (Maison de La Bresse), Centre ville La Bresse
Participation de notre société (stand de nos publications)

Samedi 27 septembre 2014, à 17h.00, à l'espace Berlioz à Plombières-les-Bains :
Conférence : « *La présence des enseignants marianistes à Plombières, de la fin du 19^{ème} au milieu du 20^{ème} siècle* », par **Michel Claudel**

Samedi 11 octobre 2014, à 15h.00, au Centre culturel de Remiremont :
Conférence : « *La justice militaire et les fusillés des Vosges, 1914, 1934* »,
par **Eric Mansuy**

Vendredi 24 au dimanche 26 octobre, à Charmes, Journées d'Etudes Vosgiennes

Samedi 15 novembre 2014, à 15h.00, à La Maison de la Bresse :
Conférence : « *La Bresse, population économie et société fin 16^{ème} et 17^{ème} siècles* »,
par **Jean Marie Lambert**

Mardi 18 novembre 2014, à 20h30, au Centre culturel de Remiremont :
Conférence : « *Les 150 ans de l'arrivée du train à Remiremont* »,
par **Jean Claude Bigorne**

Samedi 20 décembre 2014, à 15h.00, au Centre Culturel de Remiremont :
Conférence : « *Les combats pour la libération de Remiremont et de sa région* »
Par **Jean-Aimé Morizot**

Cette livraison de notre bulletin de livraison, **Romarici Mons**, a été composée et mise en page par Michel Claudel, à qui on peut adresser des textes, communications ou informations pour un prochain numéro :

Courriel : claudel.mi@orange.fr

Reproduction : B.T.C.R., rue des Poncés – 88200 Saint-Etienne-lès-Remiremont